

peut dire qu'on fait quelque chose pour améliorer cet état de choses, aujourd'hui?

Voici la réponse du ministre:

Monsieur l'Orateur, je dois avouer qu'on ne m'a pas signalé la prétendue lenteur du bureau d'assurance-chômage de Sherbrooke, mais j'examinerai l'affaire le plus tôt possible et ferai rapport au représentant.

Monsieur l'Orateur, encore une fois, je crois que ce que fait le gouvernement actuel de la main droite, sa main gauche ne le sait pas. Le secrétaire parlementaire m'a dit qu'il ferait enquête et, 10 jours après, il y a des chômeurs qui attendent encore leurs chèques, et l'enquête n'est toujours pas commencée.

Voilà pourquoi je dis que ce n'est pas le temps de faire des enquêtes, mais d'apporter des améliorations, de faire une publicité juste au sujet de la loi sur l'assurance-chômage et de ne pas faire d'«électoratisme» en promettant mer et monde aux Canadiens.

Avant de mettre une loi en vigueur, il faudrait, à mon sens, s'assurer que les mécanismes administratifs soient en place pour satisfaire aux demandes faites en vertu de la loi.

[Traduction]

**M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je dirai, pour ne pas être méchant, que les observations du député ne sont pas fondées et font plutôt appel aux sentiments. En dépit de ce qu'on a dit à la Chambre l'autre jour, le député doit entrer personnellement en contact avec moi au sujet de tous ces soi-disant cas de retard. Malheureusement, il n'était pas présent le 14 au soir, lorsque nous avons entrepris, sur la demande d'un député, une enquête sur la situation à Sherbrooke. La Commission d'assurance-chômage nous a signalé qu'entre le 24 janvier et le 14 mars le député a présenté au Bureau de Sherbrooke un total de 132 cas et non de 450. En tout cas, le 10 mars 1972, le Bureau de Sherbrooke s'apprêtait à répondre à 19 cas seulement soumis par le député de Lotbinière (M. Fortin), qui s'était intéressé à la liste qu'il avait à ce moment-là au bureau local.

J'espère qu'il ne se trouvera pas de députés désireux d'exploiter à des fins politiques ces prétendus retards dans le versement des prestations d'assurance-chômage ...

**M. Beaudoin:** C'est plutôt vous qui le faites.

**M. Perrault:** ... car cela équivaldrait à vouloir tirer profit de la misère humaine. Pour des raisons opérationnelles, il y a eu certains retards en janvier et en février. Environ 5,000 cas ont été relevés. Il y a longtemps qu'on y

a porté remède. Il n'y a pas, au Canada, de retard important en ce qui concerne les prestations d'assurance-chômage.

• (2230)

Il y aura toujours des retards dus au fait que certaines données n'ont pas été fournies par le demandeur ou par l'employeur, ou encore des erreurs administratives, mais tout cela représente moins de 2 p. 100 des nouvelles demandes et moins de deux dixièmes d'un pour cent des demandes courantes. La marche des opérations fait l'objet d'un contrôle constant dans tous les services afin d'assurer qu'il soit donné suite aussi rapidement que possible aux demandes, et des contrôles qualitatifs ont lieu en vue de réduire au minimum le nombre des erreurs. Bien que certaines personnes se plaignent des ordinateurs, il n'y a pas eu de panne majeure dans le fonctionnement de nos cinq groupes d'ordinateurs et aucun retard important n'a eu pour origine quelque défectuosité de l'équipement. C'est notre système de paye manuel qui nous a causé les plus grandes difficultés. Lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, ce système était considéré comme une solution intérimaire.

Enfin, il faudrait considérer les bons aspects du programme. Les prestations versées en décembre 1971 ont été de 70 p. 100 plus élevées qu'en 1970; le nombre de semaines assujetties a été de 13 p. 100 plus élevé et les versements hebdomadaires moyens ont été de 50 p. 100 plus élevés. Au cours du mois de janvier, par exemple, 130 millions de dollars ont été versés aux chômeurs du Canada, d'un océan à l'autre dont des milliers au Québec, et dont la plupart ont été payés à temps. En janvier 1971, 185 millions ont été versés, et il y avait moins de chômeurs en 1972 qu'en 1971.

N'oublions pas, monsieur l'Orateur, qu'il y a des êtres humains qui travaillent à l'assurance-chômage et que, quand on parle de l'insensibilité et de l'indifférence du personnel de la Commission, on attaque un nombre important de travailleurs canadiens qui se dévouent à leur tâche et qui font des heures supplémentaires toutes les semaines pour fournir des services aux commettants du député et à des milliers d'autres Canadiens. Je suis très fâché du genre d'attaque qu'on a lancé ce soir à la Chambre, à propos de personnes dont les prestations sont en souffrance depuis 16 semaines. Que le député apporte donc sa liste à la Chambre au lieu de s'en prendre tous les jours à la Commission d'assurance-chômage, au lieu de faire appel aux bons sentiments de tout le monde sans apporter d'arguments précis.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 34.)